

Communiqué de presse du Parlement européen sur le budget de l'UE (10 avril 2007)

Légende: Dans un rapport adopté par le Parlement européen, le 29 mars 2007, les députés proposent une réforme en deux phases du système de financement du budget de l'Union européenne.

Source: Europarl - Actualités - Budget. Pour un budget européen plus transparent et équitable. [EN LIGNE].

[Bruxelles]: Parlement européen, [07.05.2007]. REF.: 20070323STO04518. Disponible sur

http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/034-4535-087-03-13-905-20070323STO04518-2007-28-03-2007/default_fr.htm.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_parlement_europeen_sur_le_budget_de_l_ue_10_avril_2007-fr-ee510042-eb4d-4e33-a62c-6b77ca81bb7e.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Pour un budget européen plus transparent et équitable

L'Union européenne dispose d'un budget qui dépend en majeure partie des contributions de chacun des 27 pays membres. Un système complexe qui, pour les parlementaires européens, n'est plus adapté : il est jugé peu transparent et trop inégalitaire. Dans un rapport adopté en plénière, les députés proposent donc une réforme du budget en deux phases : elle mettrait à égalité les Etats membres en abolissant toute dérogation dont bénéficient certains pays, comme la Grande-Bretagne.

Le Traité de Rome fixait déjà en 1957 le principe d'un budget européen financé par des « ressources propres ». Et en effet, dès le début, ce furent les **droits de douane** prélevés sur les biens importés et les **prélèvements agricoles** qui financèrent le budget européen.

Diversification des ressources au fil des années

Mais les ressources tirées de ces taxes devinrent peu à peu insuffisantes pour couvrir les domaines d'intervention de plus en plus larges de la Communauté européenne. Dans les années 1970, les Etats-membres s'accordèrent donc pour introduire une nouvelle source de revenus, basée sur la **Taxe sur la Valeur Ajoutée** (TVA) prélevée dans chaque pays. Ainsi, dans les années 1980-1990, la TVA devint la principale ressource pour financer le budget communautaire.

Puis, en 1988, les Etats-membres décidèrent d'une quatrième source de revenus pour la Communauté Européenne. Après les droits de douanes, les prélèvements agricoles et la TVA, ils ajoutèrent comme nouvelle ressource une **contribution directe des budgets nationaux** des Etats-membres, basée sur leur Revenu National Brut. Depuis 1998, cette dernière ressource est la plus importante, contribuant à 70 % du budget européen (chiffre de 2005).

Un système complexe qui exacerbe les égoïsmes nationaux ?

« Avec le temps, le principe de "ressources propres", c'est-à-dire de ressources fiscales directement affectées à l'Union, a fait place au financement du budget européen par des contributions des budgets nationaux », résume le député européen français Alain Lamassoure, du Parti Populaire Européen.

Avec une conséquence néfaste, selon lui : « ces contributions exacerbent les égoïsmes budgétaires nationaux, d'autant qu'année après année de nombreux pays ont obtenu des régimes particuliers. Finalement, ce système a été compliqué d'une manière telle qu'il est devenu antidémocratique et totalement incompréhensible pour les citoyens ».

Les « régimes particuliers » que mentionne Alain Lamassoure concernent en premier lieu la Grande-Bretagne. En 1984, Margaret Thatcher, alors premier ministre britannique, réussit à négocier un rabais de sa contribution au budget européen, au motif que la Grande-Bretagne était alors un des pays les plus pauvres de la Communauté européenne, et pourtant un des contributeurs nets les plus gros, puisqu'elle bénéficiait peu des subventions agricoles. La Grande-Bretagne a épargné grâce à ce rabais entre 4 et 5 milliards d'euros annuels.

Puis, au fil du temps, d'autres dérogations et traitements spéciaux ont été accordés à plusieurs autres Etats-membres : le système était devenu trop complexe et trop inégalitaire.

Parallèlement, le montant des contributions des Etats-membres au budget européen a fait l'objet de négociations toujours plus difficiles, comme l'ont illustré les récentes discussions sur le budget européen 2007-2013. Certains craignent ainsi que l'UE ne puisse financer les politiques ambitieuses qu'elle entend mettre en place, comme l'explique Alain Lamassoure : *« parce que les principaux budgets nationaux sont eux-mêmes en déficit, l'Union ne peut disposer des crédits suffisants pour l'ensemble des politiques européennes. De ce fait, les initiatives communautaires importantes et ambitieuses, tels que Galileo ou les réseaux transeuropéens, manquent d'un financement approprié ».*

Les députés européens se sont donc accordés : une réforme est indispensable.

Le Parlement veut une réforme en deux phases

Les Etats-membres réunis au sein du Conseil européen de décembre 2005 sont eux aussi favorables à une réforme : ils ont fixé les années 2008-2009 comme date butoir pour réformer le système de ressources et de dépenses de l'Union Européenne. En particulier la politique agricole commune (qui a absorbé 42 % des crédits européens en 2006) et le rabais britannique.

Mais quelle réforme engager ? Lors du débat en plénière sur le rapport d'Alain Lamassoure, la socialiste allemande Jutta Haug a expliqué les objectifs visés : *« Nous voulons un système plus simple que l'actuel. Nous voulons plus de justice et d'équité, en mettant fin aux exceptions, et nous voulons plus de transparence sur la partie "revenus" du budget. Une transparence nécessaire pour les membres du Parlement, les ministres au Conseil, et avant tout, pour les citoyens »*.

Le rapport adopté propose donc une réforme en deux phases :

- **Phase 1** : Abolition progressive de tout privilège budgétaire accordé aux Etats-membres. Le rabais britannique disparaîtrait totalement en 2013.
- **Phase 2** : Introduction progressive d'un nouveau système de ressources propres à compter de 2014. Remplaçant les contributions nationales actuelles, il pourrait être basé sur les taxes prélevées au niveau national : l'UE percevrait une partie des taxes sur la TVA, ou de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, ou encore sur la consommation d'énergie. Autre option : introduire une taxe sur les transactions financières (la fameuse « taxe Tobin »), sur les services de transport et de télécommunication, ou une écotaxe. Le Parlement n'a pas exprimé de préférence pour l'une ou l'autre option : le prélèvement des taxes resterait de toutes façons du pouvoir des Etats-membres.

Faut-il un « impôt européen » direct ?

Avant de rédiger son rapport, Alain Lamassoure avait sondé les différents Parlements nationaux sur l'opportunité de créer un impôt européen direct. Sa conclusion ? Les pays européens ne sont pas prêts pour cela. Ce que regrettent certains groupes politiques, comme les Verts/ALE.

Car un impôt européen pourrait *« alourdir la charge fiscale qui repose déjà sur les citoyens »*, comme l'estime le député européen polonais Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (Union pour l'Europe des Nations).

Le débat reste donc ouvert : un second rapport parlementaire est attendu fin 2007, avec des propositions politiques concrètes pour la seconde phase de la réforme. Dans cette perspective, une réunion conjointe Parlement européen-Parlements nationaux est prévue les 4 et 5 novembre prochain, pour discuter de la réforme budgétaire dans ses détails.